

6192/24

ASSEMBLÉE NATIONALE  
QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT  
SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 21 février 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 21 février 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en oeuvre le règlement (UE)  
2023/888 concernant des mesures restrictives en raison des actions déstabilisant la  
République de Moldavie**

*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*